

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N° 20240328_P_062
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance

Objet : Signature d'une convention avec le centre d'hébergement et la mairie de Saint Paulien relative à l'organisation d'un camp enfance pour l'hébergement en pension complète sur la commune de Saint Paulien (43) en faveur d'un groupe de 24 enfants du territoire âgés de 9-11 ans.

Le Président,

N° 20240328_P_062

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

**Association Tourisme et loisirs
Centre hébergement**

**Mairie
43350 SAINT -PAULIEN
Et**

**Association de gestion des installations communales
Mairie
43350 SAINT -PAULIEN**

Pour l'organisation d'un camp enfance en pension complète pour un groupe de 24 enfants du territoire âgés de 9-11 ans.

Dates : Du 15 au 19 juillet 2024

Participants : 24 enfants âgés de 9-11 ans

Lieu : Saint Paulien (43)

Montant : 3996€ TTC

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 28 Mars 2024

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20240328-20240328_P_062-AU
Reçu le 03/04/2024